

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 363

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE 22 SEXIES

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« à la consommation »

les mots :

« aux particuliers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle, il s'agit du registre national des crédits aux particuliers.